

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
24 novembre 2016

Afférents au C.C : 29

En exercice : 29

Présents ou remplacés par un suppléant : 26

Votants : 26

L'an deux mil seize, le 24 novembre 2016 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, dûment convoqué par arrêté du 16 novembre 2016, s'est réuni Salle Jean Jaurès à UZERCHE, sous la présidence de M. Michel DUBECH, conformément au CGCT.

Étaient présents : M.PLAZANET ; A.DEZES ; G.LAVAL ; E.NOILHAC ; M.LAUTRETTE ; B.ROUX ; J.POUJOL ; J-J.CAFFY ; M.DANDALEIX ; F.CHALARD ; D.BRETAGNOLLE ; J-C. CHAUFFOUR ; C.MANEUF ; J-J. DUMAS ; M.DUBECH ; J-P. GRADOR ; C.CHAMBRAS ; F.FILLATRE ; C.MOURNETAS ; D.DUMONT ; A.CHASSAING

Absents excusés :

F. CHATEGNIER ayant donné pouvoir à M.PLAZANET / C.SARRAUDIE ayant donné pouvoir à F.CHALARD / D.CEAUX ayant donné pouvoir à J-P.GRADOR / S.BESSE ayant donné pouvoir à C.MOURNETAS / J-P COMBY ayant donné pouvoir à D.DUMONT

M.MILLON / A.QUEYREL-PEYRAMAURE / P.PIGEON

M.LOUBRIAT suppléante sans voix délibérative

Secrétaire de séance : Marcel DANDALEIX

DESIGNATION REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts portant création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Vu les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2017 et notamment en matière économique ;

Vu la délibération autorisant l'extension de la fiscalité Professionnelle de zones aux zones d'activités qui seront reprises par l'EPCI au 1^{er} janvier 2017

Cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- **APPROUVE** la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire – à savoir le maire - par commune, du Président de l'intercommunalité et 3^{ème} Vice-Président en charge notamment de la gestion des zones d'activités.

OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT – OPAH – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – PLH

M. le Président rappelle que le Communauté de Communes du Pays d'Uzerche dispose de la compétence politique du logement et cadre de vie.

L'EPCI est ainsi compétent pour élaborer, suivre et mettre en œuvre les opérations communautaires visant à l'amélioration de l'habitat comme une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou un programme local de l'habitat (PLH)

Pour répondre aux problématiques soulevées dans le diagnostic établi par Territoires et dans la dynamique et la mise en place du projet de territoire, M. le Président propose que le Conseil délibère pour lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH. Dans un souci de pertinence mais aussi de bonne gestion financière, il est également proposé au conseil communautaire que soit menée en parallèle une étude pour un PLH.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle d'OPAH,
- **DECIDE** de lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études afin de réaliser l'étude pour un PLH
- **DEMANDE** à M. le Président de solliciter les aides de l'Etat et autres partenaires financiers pour son financement les aides de l'Etat et de la Région pour son financement.
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE à compter du 09 janvier 2017

Considérant le besoin de procéder au remplacement d'un agent partant en mutation et afin de répondre correctement aux missions de service public ;

M. le Président propose au conseil de procéder au recrutement d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 9 janvier 2017 et précise que la condition financière est remplie et qu'il appartient donc au conseil communautaire de se prononcer sur la création de ce poste.

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
24 novembre 2016

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 9 janvier 2017
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Président pour le recrutement de ces agents
- **AUTORISE** M. le Président à prendre l'arrêté de nomination et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité

BONS DE NOEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les agents de la Communauté de Communes bénéficiaient d'un bon d'achat pour chacun de leur enfant âgé de 0 à 12 ans, d'une valeur de 30 euros.

Monsieur le Président propose que cette prestation soit reconduite tous les ans selon les mêmes conditions.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer chaque année au personnel de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche un bon d'achat d'une valeur de 30 euros par enfant ;
- **DIT** que ce bon d'achat devra être utilisé chez un commerçant du territoire, pour l'achat d'un cadeau de Noël pour l'enfant de l'agent.
- **DIT** que les enfants concernés devront être âgés de 0 à 12 ans au cours de l'année.
- **DIT** que les personnels qui bénéficieront de ces bons d'achats (pour un cadeau de Noël à destination de leur enfant) sont les agents titulaires, stagiaires, à temps complet ou non complets mais aussi et contractuels à temps complet ou non complet ayant au moins 3 mois d'ancienneté au 1^{er} décembre de l'année N.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.
- **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

Le secrétaire,

Marcel DANDALEIX

APPROUVÉ ET SIGNÉ

Le Président,

Michel DUBECH

APPROUVÉ ET SIGNÉ